

**Message de Juan Somavia
Directeur général du Bureau international du Travail
à l'occasion de la
Journée mondiale de la lutte contre le sida**

1er décembre 2010

Malgré des avancées notables dans la lutte contre la pandémie, le VIH continue de compromettre fortement la réalisation des objectifs du développement durable et du travail décent pour tous.

Ses effets se font surtout sentir dans la tranche d'âge la plus productive. Cette tragédie humaine se répercute aussi sur la famille, l'entreprise, la société et l'économie.

Cette année, la Journée mondiale de la lutte contre le sida s'inscrit dans la campagne de sensibilisation menée depuis deux ans sous le slogan «*Arrêter le sida. Tenir la promesse – Accès universel et droits de l'homme*». Préoccupée par le sort de tous les travailleurs, quel que soit leur lieu de travail, l'OIT tient cette promesse, en œuvrant à la promotion et à la protection des droits des travailleurs qui vivent avec le VIH ou qui sont affectés par ce fléau. Le lieu de travail offre d'immenses possibilités de mettre un terme à la pandémie et d'enrayer la propagation du virus, possibilités qui pourtant restent en partie inexploitées à ce jour.

Les efforts de prévention se heurtent à la stigmatisation et à la discrimination persistantes des personnes vivant avec le VIH ou indirectement affectées par le virus. La discrimination fondée sur le statut sérologique empêche souvent de trouver un travail ou peut se traduire par la perte d'un emploi. Dès lors qu'il s'agit du VIH, les droits et libertés fondamentaux qui sont au cœur même du travail décent, en particulier l'égalité des chances et l'égalité de traitement en matière de protection sociale, sont bafoués au quotidien.

La Recommandation (n°200) de l'OIT concernant le VIH et le sida et le monde du travail, 2010, adoptée par des représentants des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs en juin 2010 a renforcé les fondements de l'action en faveur de la protection de ces droits.

Aujourd'hui, quelque 33,3 millions de personnes dans le monde vivent avec le VIH. Si cinq millions de séropositifs suivent un traitement, environ 10 millions d'autres n'ont toujours pas accès aux soins dont ils ont besoin. Un décès lié au sida sur quatre est dû à la tuberculose, maladie qui peut être prévenue et traitée. C'est pourquoi la recommandation n° 200 porte sur la coinfection VIH-tuberculose.

Le monde du travail est un vecteur essentiel de la lutte contre le VIH et de la promotion des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'égalité entre hommes et femmes, et c'est à ce titre que l'action qu'il mène dans ce domaine doit être intégrée dans les stratégies de prévention et les plans de développement au niveau national – comme le préconise la recommandation n° 200. Le plan d'action mondial que nous élaborons actuellement avec les mandants de l'OIT orientera la mise œuvre de la recommandation.

À l'occasion de cette journée, nous lançons un appel pressant à l'intention des gouvernements, des organisations d'employeurs, des organisations de travailleurs, des entreprises et de toutes les parties prenantes, en particulier les personnes vivant avec le VIH, pour leur demander de faire du lieu de travail un instrument fondamental d'intensification de la lutte contre ce virus.

Vous pouvez compter sur l'engagement sans faille de l'OIT.

* * *